



AUDIT EUREX

Société de Commissaires aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC Dauphiné Savoie

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL:

89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2023

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE ZI VONGY 74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale de la l'association INITIATIVE CHABLAIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Notes sur le bilan » figurant en pages 22 et 23 de l'annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières ainsi que les modalités relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations financières, et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe susmentionnée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 05/05/2023

P/SARL AUDIT EUREX,

Claude MAURICE

Co-Gérant, Associé

Commissaire aux comptes

ANNEXE: Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Prêts	718 500	14 237	704 263	824 705
Total I	718 500	14 237	704 263	824 705
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	117 058		117 058	99 686
Divers				
Disponibilités	347 163		347 163	233 378
Total II	464 222		464 222	333 064
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 182 722	14 237	1 168 484	1 157 769





Bilan

	Net au	Net au	
	31/12/22	31/12/21	
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise	791 841	776 476	
Autres fonds propres sans droit de reprise	791 841	776 476	
Fonds propres avec droit de reprise	255 404	255 301	
Autres fonds propres avec droit de reprise	255 404	255 301	
Réserves			
Report à nouveau	119 861	105 592	
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 398	14 687	
Situation nette (sous-total)	1 163 708	1 152 056	
Total I	1 163 708	1 152 056	
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Total II			
PROVISIONS			
Total III			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 811	3 833	
Dettes fiscales et sociales	139	120	
Autres dettes	826	1 761	
Total IV	4 776	5 714	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 168 484	1 157 769	







Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	3 200	3,97	3 200	3,39		
Ventes de biens et de services	482				482	
Ventes de prestations services	482	0,60			482	
Produits de tiers financeurs	76 862		91 175		-14 313	-15,70
Concours publics et subventions d'exploita	60 054	74,56	77 350	81,96	-17 295	-22,36
Ressources liées à la générosité du public	16 808	20,87	13 825	14,65	2 983	21,58
Total I	80 544	100,00	94 375	100,00	-13 831	-14,66
CHARGESD'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes Salaires et traitements Autres charges	78 803	97,84	80 722 75	85,53 0,08	-1 918 -75	-2,38 -100,00
Total II	78 804	97,84	80 797	85,61	-1 993	-2,47
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II PRODUITS FINANCIERS	1 741	2,16	13 578	14,39	-11 838	-87,18
Autres intérêts et produits assimilées	955	1,19	811	0,86	145	17,83
Repr./ provisions, dépréciations et transfer	5 422	6,73	8 478	8,98	-3 055	-36,04
Total III	6 377	7,92	9 288	9,84	-2 911	-31,34
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et	3 927	4,88	3 143	3,33	785	24,97
Intérêts et charges assililées	7 450	9,25	4 917	5,21	2 533	51,52
Total IV	11 377	14,13	8 059	8,54	3 318	41,17
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-5 000	-6,21	1 229	1,30	-6 229	-506,88
3. RESULTAT COURANT avant imp	-3 259	-4,05	14 807	15,69	-18 066	-122,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		- 7			Age :	
Total V						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Total VI						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	139	0,17	120	0,13	19	15,83
Total des produits (I + III + V)	86 921	107,92	103 663	109,84	-16 742	-16,15
Total des charges ((II + IV + VI + VII	90 320	112,14	88 976	94,28	1 344	1,51
Total des charges ((ii + 14 + 41 + 41	30 320	112,17	00 370	34,20	1 344	1,51
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 398	-4,22	14 687	15,56	-18 085	-123,14
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E						
Dons en nature	42 645		35 023		7 622	21,76
Prestations en nature	14 348		12 468		1 880	15,08
TOTAL	56 993		47 491		9 502	20,01
CHARGES DES CONTRIBUTIONS						
Mise à disposition gratuite	7 377		8 140		-763	-9,37
Prestations en nature	6 971		4 328		2 643	61,06
Personnel bénévole	42 645		35 023		7 622	21,76
TOTAL	56 993		47 491		9 502	20,01



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE CHABLAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 168 484 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 398 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Initiative Chablais est une plateforme d'initiative locale membre du réseau national Initiative France. La plateforme aide les créateurs, repreneurs en apportant son expertise sur le financement d'un projet.

Elle peut également participer à financer leur projet s'ils prévoient de recourir à un prêt bancaire à l'aide de dispositifs financiers.

Le dispositif principal est le prêt d'honneur Initiative Chablais, prêt personnel accordé au créateur ou repreneur pour un montant maximum de 25 000 € (ce montant a été augmenté par décision du Conseil d'administration de mai 2021) remboursable entre 1 et 7 ans.

Son octroi s'accompagne

- d'un suivi technique assuré les les collaborateurs d'Initiative Chablais ;
- ainsi que, dans la mesure du possible, d'un parrainage (chef d'entreprise ou personne bénéficiant d'une expérience de direction de plus de 5 ans) qui intervient bénévolement pour aider le nouveau dirigeant à ses poser les bonnes questions et acquérir la culture entrepreneuriale:
- le Club des créateurs pour se voir entre jeunes dirigeants autour d'une thématique ou d'un temps réseau.

Le prêt d'honneur Initiative peut être cumulé avec le prêt "Start Up & Go" pour les projets innovants (sur des fonds régionaux), et depuis 2021 avec le prêt d'honneur création/reprise BPI (sur des fonds BPI).

Initiative Chablais peut également mobiliser le prêt d'honneur solidaire BPI soit en complément, soit en prêt seul, et depuis 2021, le prêt d'honneur Renfort BPI pour les anciens lauréats qui auraient un besoin de trésorerie ou de croissance.

L'association participe également régulièrement à des salons, ateliers, évènements pour promouvoir ses activités.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables ont été appliqués avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des



BLANC EXPERTS COMPTABLES

36 avenue de Senevulaz 74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 71 22 91



Règles et méthodes comptables

comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle et doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif. Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'évènement Covid-19 ayant pris fin au terme de l'année 2021 au niveau des mesures de fermeture administrative ; le seul impact de ce dernier sur les comptes de l'exercice 2022 réside dans la poursuite du remboursement des échéances de prêts d'honneur reportées ; sans que la continuité d'exploitation ne soit remise en cause.





Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Absence de transaction, réalisée avec des contreparties, non habituelle et non conclue à des conditions normales.

Souscription en date du 15 décembre 2022 d'un emprunt bancaire in fine débloqué le 13 janvier 2023 d'un montant de 20 000 € à taux zéro remboursable au plus tard le 10 février 2024, pour sécuriser la trésorerie de fonctionnement dans l'incertitude de la date de réception des subventions FSE.





Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation Diminution		A la clôture	
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	840 437	145 700	267 637	718 500	
Total	840 437	145 700	267 637	718 500	
Amortissements & provisions :					
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	15 732	3 927	5 422	14 237	
Total	15 732	3 927	5 422	14 237	
ACTIF NET				704 263	





Notes sur le bilan

Immobilisations financières

29 nouveaux prêts ont été débloqués en 2022 pour un montant global de 145 700 €.

4 prêts ont été considérés en 2022 comme irrécouvrables pour une somme nette de garantie de 7 450 €.

Répartition de l'en-cours de prêts par nature au 31 décembre 2022 :

- Prêts d'honneur création : 307 812 €
- Prêts d'honneur reprise : 386 961 €
- Prêts d'honneur croissance : 23 727 €

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 835 558 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations Prêts Autres	718 500	227 949	490 551
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés Autres Charges constatées d'avance	117 058	117 058	
Total	835 558	345 007	490 551
Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice	145 700 260 187		

Répartition des créances (hors prêts en immobilisations financières) :

Créances de fonctionnement : 116 738 € Créances de gestion du fonds de prêts : 321 €







Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
SUBVENTION FSE 2021	53 642
SUBVENTION FSE 2022	40 031
SUBVENTION REGION AURA 2020 SOLDE	3 866
SUBVENTION REGION AURA 2021	7 609
SUBVENTION REGION AURA 2022	8 029
SUBVENTION BPI FRANCE	2 400
MECENATS 2022 SOLDE	1 481
Total	117 058

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

-	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières Stocks Créances et Valeurs mobilières	15 732	3 927	5 422	14 237
Total	15 732	3 927	5 422	14 237
Répartition des dotations et reprises : Exploitation Financières Exceptionnelles		3 927	5 422	

La norme préconisée par le réseau Initiative France concernant la comptabilisation de la dépréciation pour risque de non recouvrement des prêts d'honneur a été appliquée à compter de l'établissement des comptes annuels 2015. La dépréciation est estimée de la manière suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde net de garantie.

Sur le total des prêts en cours au 31 décembre 2022 de 718 500 €, 20 192 € font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 14 237 €.

Les prêts d'honneur qui ne sont pas repartis immédiatement à l'issue de la période de report, faute de signature du mandat de prélèvement, ont été dépréciés à hauteur de 100 % des échéances qui auraient dû être prélevées jusqu'au 28 février 2021, sans considération d'une garantie de celles-ci par BPI France.



BLANC EXPERTS COMPTABLES

36 avenue de Senevulaz 74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 71 22 91



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de re Fonds propres avec droit de re Ecarts de réévaluation Réserves Report à Nouveau Excédent ou déficit de l'exercic Situation nette Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées Droits de propriétaires (Commo	776 476 255 301 105 592 14 687 1 152 056	315 103 14 269 -14 687	15 051	3 398 3 398	791 841 255 404 119 861 -3 398 1 163 708
TOTAL	1 152 056		15 051	3 398	1 163 708

Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- Le résultat correspondant au compte analytique de fonctionnement est affecté en report à nouveau créditeur,
- Le résultat correspondant au compte analytique de prêts est affecté en provisions et pertes sur apports au prorata du solde des comptes des apports avec et sans droit de reprise à la clôture de chaque exercice.

Détail des fonds propres au 31 décembre 2022 :

- Fonds propres de fonctionnement : 122 491 €
- Fonds propres de prêts : 1 041 217 €

Détail de la trésorerie au 31 décembre 2022 :

- Trésorerie de fonctionnement : 10 529 €
- Trésorerie de prêts : 336 634 €







Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 776 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*) Autres emprunts obligataires (*) Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 811	3 811		
Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139	139		
Autres dettes (**) Produits constatés d'avance	826	826		
Total	4 776	4 776		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice (*) Emprunts remboursés sur l'exercice (**) Dont envers les associés				

Répartition des dettes :

Dettes de fonctionnement : 4 776 € Dettes de gestion du fonds de prêts : 0 €

Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NON PARVENUS	3 811
Total	3 811



BLANC EXPERTS COMPTABLES

36 avenue de Senevulaz 74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 71 22 91



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
Cotisations statutaires Autres produits annexes	3 200 482
TOTAL	3 682

Comptabilisation des cotisations lors de l'appel de celles-ci aux collectivités et partenaires.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 124 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics Subventions d'exploitation Subventions d'équilibre Subventions d'investissem	40 645	2 400	17 009			60 054
						60 054







Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	3 398	
Fonds de prêts Part du résultat sur gestion conventionnée	6 028 6 028	
Part du résultat sur gestion libre		2 630





Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres Employés Ouvriers Contrat Emploi Solidarité Contrat de Qualification Contrat Retour Emploi Contrat initiative Emploi	1	2	2 2	1
Total	1	3	4	2

Sont mis à disposition par l'association L'Agence Economique du Chablais dans le cadre de la convention de coopération entre les deux associations une chargée de mission à temps plein et un chargé de mission à temps partiel, dédiés à l'animation de la plate-forme locale Initiative Chablais (faisant l'objet d'une refacturation entre les deux structures) ainsi qu'une assistance administrative chargée du back office de l'association Initiative Chablais (gestion des prélèvements bancaires, préparation des contrats de prêts, saisie comptable) pour 10 % de son temps de travail et la directrice pour 10 % de son temps de travail (instances associatives, demandes de subventions, dossiers de financements FSE et Région).

Les membres de l'association Initiative Chablais ne sont pas rémunérés.





Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Prêts accordés en 2022 mais non encore décaissés au 31/12/2022 (8 prêts)	60 000
Autres engagements donnés	60 000
Total	60 000

Parmi les 8 prêts accordés et non décaissés au 31/12/2022, 2 projets ont été abandonnés depuis pour un montant global de 25 000 €.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	42 645	35 023
Prestations en nature	14 348	12 468
Dons en nature		
Total	56 993	47 491
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	7 377	8 140
Prestations	6 971	4 328
Personnel bénévole	42 645	35 023
Total	56 993	47 491

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend les éléments suivants :

- Mise à disposition gratuite de locaux et de matériel par l'association l'Agence Economique du Chablais :



36 avenue de Senevulaz 74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 71 22 91



Autres informations

Evaluation à partir des charges réelles payées par l'association l'Agence Economique du Chablais au prorata des heures effectuées par les personnes mises à disposition de l'association Initiative Chablais par rapport au total annuel des heures travaillées par l'effectif salarié de l'association l'Agence Economique du Chablais.

- Mise à disposition de salariés par l'association l'Agence Economique du Chablais : Evaluation à partir des salaires chargés (salaires bruts et charges patronales) de l'effectif affecté à l'association Initiative Chablais (une assistance administrative et la directrice pour 10 % de leur temps de travail).
- Mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales ou des entreprises dans le cadre du conseil d'administration et de l'assemblée générale :

Evaluation par rapport au coût de location de ces salles communément pratiqué par les collectivités locales ou les entreprises.

- Bénévolat de chefs d'entreprise dans le cadre des parrainages et des membres dans le cadre des comités d'agrément. La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 437 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément ; de 36 heures au titre du parrainage et de 68 heures de participation au fonctionnement de la plate-forme. La valorisation de ce bénévolat correspond au nombre d'heures multiplié par un taux moyen correspondant à un salaire brut de 4 500 € chargé à 45 % de charges patronales sur une moyenne de 1 575 heures travaillées par an (base 50 €/heure en 2010 revalorisée en fonction de l'évolution du SMIC soit 59,65 € en 2022).

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains ;
- aux feuilles de présences remplies lors des différents réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc.

Donations

Absence de legs et donations en cours à la clôture de clôture de l'exercice.





AUDIT EUREX

Société de Commissaires aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC Dauphiné Savoie

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2023

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE ZI VONGY 74200 THONON LES BAINS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé et qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTION UNIQUE

Entité cocontractante :

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Personnes concernées :

- Thonon Agglomération,
- Communauté de communes du pays d'Evian et Vallée d'Abondance,
- Communauté de communes du Haut-Chablais,
- Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Groupement des Industriels du Chablais,
- SA des Eaux Minérales d'Evian,
- Nicomatic.

Nature et objet :

Une convention de mise à disposition a été conclue le 21 avril 2022 entre les associations INITIATIVE CHABLAIS et L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS.

Cette convention prévoit la mise à disposition par L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS à INITIATIVE CHABLAIS d'une chargée de mission création / reprise d'entreprise à temps plein, Madame Cristina LAROCHE, ainsi que d'un chargé de mission à hauteur de 50%, Monsieur Clément FUSTER.

L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS accepte que l'association INITIATIVE CHABLAIS établisse son siège et utilise ses locaux pour ses activités. Elle met également à disposition l'ensemble des moyens de fonctionnement nécessaires aux missions d'INITIATIVE CHABLAIS.

En contrepartie, L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS facture à INITIATIVE CHABLAIS le coût réel des salaires et avantages versés aux salariés mis à disposition, ainsi que des moyens matériels utilisés.

De plus, INITIATIVE CHABLAIS s'est engagée à assurer sur ses fonds les divers frais inhérents à son activité.



Un avenant à cette convention a été signé le 18 octobre 2022 prévoyant que l'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS consent à INITIATIVE CHABLAIS la mise à disposition gratuite des moyens matériels et back office pour l'année 2022. Le coût de ces dépenses est valorisé dans les comptes de charges et recettes en nature dans les comptes d'INITIATIVE CHABLAIS.

Modalités:

L'association INITIATIVE CHABLAIS a comptabilisé en charges un montant de 64'180,80 €uros au titre de l'indemnité de mise à disposition de personnel.

Enfin, INITIATIVE CHABLAIS a comptabilisé une charge de 2'669,70 €uros au titre de la refacturation de la prise en charge des frais inhérents à son activité.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Juvigny, le 05/05/2023

P/SARL AUDIT EUREX,

Claude MAURICE

Co-Gérant, Associé

Commissaire aux comptes